Cotes extrêmes : B

Justices seigneuriales

Date de l'unité documentaire : 1650-1790

Présentation du contenu

Leur grand nombre ne permet pas d'en dresser une liste complète, car, en Bretagne, la séparation du fief et de la justice était exceptionnelle. Citons l'intendant Béchameil de Nointel qui écrivait en 1698 : "Il n'y a aucune province dans le royaume, où il y en ait si grande quantité, le droit de juridiction étant attaché au fief, en sorte qu'il n'y a aucun fief de si petite étendue qui n'ait sa justice et ses officiers" (Arch. dép., C 130, fol. 14-15).

En utilisant les rôles pour la taxe des grueries en 1711, conservés aux Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine sous la cote C3479, A. Giffard dénombre, dans l'évêché de Nantes, 66 justices ecclésiastiques et 526 justices laïques, soit 592 au total, chiffre que réduisirent par la suite diverses réunions.

Ces justices étaient d'importance très inégale. Que l'on compare, par exemple, les 40 paroisses du ressort de Châteaubriant avec la châtellenie du lac de Grand-Lieu, tenant ses audiences sur une barge.

Les régaires, c'est-à-dire la juridiction temporelle des évêques, s'étendaient sur 18 paroisses, presque toutes au nord de la Loire, groupées en cinq châtellenies : Nantes, Guérande, Sucé, Saint-Géréon, Saint-Étienne-de-Montluc. Le Chapitre cathédral et l'Archidiaconé de La Mée possédaient également leurs régaires.

Plusieurs justices ressortissaient nuement au Parlement de Bretagne : duché de Retz, baronnie de la Colinière, régaires de l'Évêché et du Chapitre.

Composition des fonds

Y sont représentées 24 justices ecclésiastiques, 4 justices de commanderies et 198 justices laïques, soit un total de 226. Plus de la moitié des fonds a donc disparu, et ce qui subsiste présente de fortes lacunes, la majeure partie de ces pertes pouvant être imputable aux "brûlements" et aux triages révolutionnaires.

Bibliographie

Cornulier (E. de), Essai sur le dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais, Paris et Nantes, 1857.
Giffard (A.), Les Justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe s, Paris, 1903.
Guillotin de Corson (A.), Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne, t. III, Rennes, 1899
Maître (L.), La seigneurie des évêques de Nantes, in Bull. Soc. Archéol. Nantes, t. XXI, 1882, p. 66-92.
Sée (H.), Les classes rurales en Bretagne, du XVIe s. à la Révolution, Paris, 1906, p. 117-129.
Trévédy (H.), Organisation judiciaire de la Bretagne avant 1789, in Nouv. Rev. Hist. Droit, t. XVII, 1893, p. 192-257 et 376-381.

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Fonds des juridictions supérieures (sénéchaussées de Nantes et de Guérande et présidial).

ARCHIVES COMMUNALES DE NANTES

DD 387-394, juridictions des Perrines, Chamballan et Doulon (1650-1708)
DD 395, juridictions du Gué-Robert (1688-1741)
II 135, juridictions de Bourgneuf, etc. (1675-1737)
II 137-139, juridictions du prieuré de Saint-Cyr (1701-1789).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANTES

Ms 293-295, justices diverses (XVII-XVIIIe s.).

ARCHIVES D'ILLE-ET-VILAINE

B (Parlement), pour les appels
C (Intendance) 1818-1819, états des justices royales et seigneuriales (1717-1760)
C 2252, unions de justices (1736-1783).

Sous-unités de description

- Justices ecclésiastiques.
- Justices des commanderies
- Justices laïques.

© Département de Loire-Atlantique tous droits réservés